



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cancer

Question écrite n° 10295

Texte de la question

M François Leotard attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la prochaine campagne d'information et de sensibilisation sur le cancer prévue pour cette année. Il lui demande à quel organisme le Gouvernement entend confier la préparation et la réalisation de cette campagne. Il souhaiterait également connaître les moyens qui seront mis à la disposition du programme « Europe contre le cancer », afin d'assurer son efficacité dans les domaines clés retenus : la prévention, l'information, l'éducation à la santé et la recherche.

Texte de la réponse

Reponse. - L'année européenne d'information sur le cancer se manifeste par la collaboration de multiples instances communautaires d'une part, nationales, publiques et privées, d'autre part. Il est donc difficile d'indiquer exactement le volume des financements qui y seront consacrés. Il est toutefois possible de préciser à l'honorable parlementaire qu'un prélèvement particulier de 8,5 millions est opéré sur le budget du ministère de la santé pour alimenter, à cet effet, les crédits de la Commission des communautés européennes. La réalisation de la campagne d'information sur le cancer est confiée au comité français d'éducation pour la santé, organisme placé sous la tutelle du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale et financé à hauteur de 85 p 100 par celui-ci. Les actions prévues sont nombreuses et seront renforcées au cours du second semestre 1989, au cours de la présidence française du Conseil des communautés européennes, notamment pendant la semaine européenne d'information sur le cancer, du 9 au 15 octobre. Il s'agit de la diffusion du code européen contre le cancer à tous les médecins généralistes et auprès des pharmaciens. Le service de santé des armées assurera également une diffusion interne. Par ailleurs, un coffret pédagogique destiné aux élèves de l'enseignement primaire sera diffusé en collaboration avec l'éducation nationale, pour illustrer les cinq commandements européens qui concernent les modes de vie. Des actions locales seront réalisées par les comités départementaux d'éducation pour la santé avec l'aide de matériel pédagogique, audiovisuel ou à type de brochures et d'affiches, diffusées par la Commission des communautés européennes. Par ailleurs, l'ensemble des partenaires français qui œuvrent pour la lutte contre le cancer ont développé de nombreux projets de prévention, d'information, d'éducation à la santé et de recherche, financés, pour partie, par cette autorité. Le ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale a participé, au cours de réunions de travail, à la coordination de l'ensemble de ces actions.

Données clés

Auteur : [M. Leotard François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10295

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1101